

<b>Table des matières</b>
---------------------------

<b>1.</b>	<b><u>Localisation du site</u></b> .....	<b>1</b>
1.1.	Description générale.....	1
1.2.	Localisation du site par rapport aux parcelles cadastrales riveraines .....	1
1.3.	Localisation au sein de l'entité administrative .....	2
1.4.	Localisation du site par rapport aux différentes infrastructures routières.....	3
1.5.	Localisation du site par rapport aux moyens de transports publics.....	3
1.6.	Proximité des centres commerciaux et autres centres d'activités ouverts au public .....	4
<b>2.</b>	<b><u>Situation existante de fait prévalant sur le site et à ses abords</u></b> .....	<b>6</b>
2.1.	Situation de fait.....	6
2.1.1.	Historique du quartier de « La Chasse » .....	6
2.1.2.	Utilisation actuelle du site concerné par le projet .....	6
2.1.2.1.	Complexe hospitalier et ses abords.....	7
2.1.2.2.	Intérêt patrimonial du bâti existant .....	8
2.1.3.	Gabarit et implantation des immeubles à démolir .....	8
2.2.	Relief général du site .....	9
2.3.	Historique des permis d'urbanisme et d'environnement et installations classées .....	11

<b>Liste des figures</b>
--------------------------

Figure 1 : Quartier de la Chasse (Atrium, 2008) .....	5
Figure 2 : Levés topographiques aux alentours du site.....	10

<b>Liste des tableaux</b>
---------------------------

Tableau 1 : Récapitulatif de la situation juridique des différentes parcelles.....	2
Tableau 2 : Gabarits, superficies de plancher et affectations des bâtiments existants sur le site .....	9
Tableau 3 : Historique des autorisations et permis relatifs au site .....	11

<b>Liste des planches</b>
---------------------------

Planche B-1 : Localisation générale du projet - 1/10 000	
Planche B-2 : Localisation générale du projet - 1/5000	
Planche B-3 : Parcelles cadastrales du site	
Planche B-4 : Localisation du projet: IGN, PRAS, PRD, RRU	
Planche B-5 : Localisation du projet sur photo aérienne - 1/5000	
Planche B-6 : Localisation du projet sur photo aérienne - 1/2000	
Planche B-7 : Réseau de transports en commun	
Planche B-8 : Situation existante: implantation générale	

PARTIE B – DESCRIPTION DU SITE

Planche B-9 : Situation existante: façades

Planche B-10 : Situation existante: coupes

Planche B-11 : Situation existante: reportage photographique (1/4)

Planche B-12 : Situation existante: reportage photographique (2/4)

Planche B-13 : Situation existante: reportage photographique (3/4)

Planche B-14 : Situation existante: reportage photographique (4/4)

Planche B-15 : Localisation des principales installations autorisées sur le site par les permis d'environnement

<b>Liste des annexes</b>
--------------------------

Annexe B-1 : Avis de la Commission Royale des Monuments et des Sites du 11 août 2009 sur le projet des « Jardins de la Chasse »

Annexe B-2 : Liste des installations autorisées sur le site par les permis d'environnement

Annexe B-3 : Reportage photographique des alentours du site (Archi 2000)

## 1. LOCALISATION DU SITE

---

### 1.1. Description générale

#### Planches B-1 et B-2 : Localisation générale du projet

Le projet se situe sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, au sud-ouest de la commune d'Etterbeek. Le terrain étudié est localisé dans l'îlot délimité par l'avenue des Casernes et les rues Beckers et de Haerne. Il a une superficie totale de 27 347 m<sup>2</sup>.

L'adresse exacte du projet est :

Rue Beckers, 4  
Avenue des Casernes, 27/29  
Square Docteur Jean Joly, 2  
Rue de Haerne 216-220

### 1.2. Localisation du site par rapport aux parcelles cadastrales riveraines

#### Planche B-3 : Parcelles cadastrales

Le site concerné par le projet englobe 8 parcelles cadastrales distinctes sises à Etterbeek 3<sup>e</sup> division. Pour chacune d'entre elles, il est précisé l'occupation actuelle de la parcelle :

- 391C10 : une cabine électrique haute tension ;
- 391E12 : les pavillons bas, la morgue et la chapelle de l'ancien hôpital, une cabine de gaz, ainsi qu'une déchetterie communale (installation provisoire) ;
- 391D12 : les bureaux du CPAS ;
- 394H2 : la Maison de repos et de soins la « Fondation Jourdan », ainsi qu'une cuisine industrielle Sodexo ;
- 394G2 : des emplacements de parking pour la maison de repos ;
- 391F12 : le Centre d'Aide à l'Enfance asbl, centre d'hébergement pour enfants présentant des troubles moteurs, ainsi que des parkings ;
- 391C12 : l'Institut Reine Fabiola, école secondaire professionnelle ;
- 391G12 : l'Institut Reine Fabiola, école secondaire professionnelle.

L'ensemble des parcelles appartient à la commune d'Etterbeek, la situation juridique de celles-ci est présentée dans le tableau ci-après.

Notons enfin qu'il n'y a pas de servitudes connues sur le site.

**Tableau 1 : Récapitulatif de la situation juridique des différentes parcelles**

Parcelles	Propriétaire	Droits divers	Echéance
Parcelle 3 <sup>e</sup> DIV 391C10	Sibelga	/	/
Parcelle 3 <sup>e</sup> DIV 391E12	Commune d'Etterbeek	/	/
Parcelle 3 <sup>e</sup> DIV 391D12	Commune d'Etterbeek	/	/
Parcelle 3 <sup>e</sup> DIV 394H2	Commune d'Etterbeek	/	/
Parcelle 3 <sup>e</sup> DIV 394G2	Commune d'Etterbeek	/	/
Parcelle 3 <sup>e</sup> DIV 391F12	Commune d'Etterbeek	Bail emphytéotique au Centre d'Aide à l'Enfance	/
Parcelle 3 <sup>e</sup> DIV 391C12	Commune d'Etterbeek	Institut : bail à titre précaire	/
Parcelle 3 <sup>e</sup> DIV 391G12	Commune d'Etterbeek	Institut : bail à titre précaire	/

### **1.3. Localisation au sein de l'entité administrative**

Planche B-4 : Localisation du projet : IGN, PRAS, PRD et RRU

Planches B-5 et B-6 : Localisation du projet sur photo aérienne

La commune d'Etterbeek est située au cœur de la Région de Bruxelles-Capitale entre les communes d'Ixelles, Schaerbeek et Bruxelles-Ville, et s'étend aux pieds du quartier européen.

Le projet se situe dans la partie sud-ouest de la commune d'Etterbeek, à cheval sur les quartiers de la Chasse et de Saint-Antoine, et en bordure du quartier de la Gendarmerie (anciennes casernes).

Le site est également localisé à proximité des campus universitaires de la VUB et de l'ULB, situés au-delà du boulevard Général Jacques.

A un niveau plus local, le projet se situe à proximité de l'Eglise Saint-Antoine, du square de Léopoldville, qui assure la liaison avec la commune d'Ixelles, et des jardins de Fontenay-sous-Bois à l'est du site au-delà de la chaussée de Wavre (planche B-5).

Sur l'îlot concerné par le projet lui-même, on retrouve au sud-est et à l'ouest de l'îlot des habitations mitoyennes de type R+2 ou R+3, une résidence à appartement de type R+6 et une résidence de logements sociaux de type R+3, R+4 et R+5. Au sud-est de l'îlot se trouvent également un immeuble de logements (R+6), plusieurs commerces (R), une industrie-société de déménagement (R) et un bâtiment de logements et d'équipements d'intérêt collectif (R+4) (planche B-6).

Comme l'indique la carte extraite du PRAS, le site se situe entièrement en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public. L'avenue des Casernes est quant à elle un espace structurant.

Les zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public sont affectées aux équipements d'intérêt collectif ou de service public ainsi qu'aux logements qui en sont le complément usuel et l'accessoire.

Les actes et travaux qui impliquent une modification de la situation existante de fait des espaces structurants et de leurs abords visibles depuis les espaces accessibles au public doivent préserver et améliorer la qualité du paysage urbain.

Ajoutons enfin qu'au niveau du RRU, le site se situe en zones d'accessibilité B et C.

#### **1.4. Localisation du site par rapport aux différentes infrastructures routières**

Planches B-1 et B-2 : Localisation générale du projet

Planche B-4 : Localisation du projet : IGN, PRAS, PRD et RRU

A l'est, le projet se situe le long de l'avenue des Casernes, voirie principale (PRD) qui relie, selon un tracé nord-sud, le quartier européen au boulevard Général Jacques.

Au nord, le site est longé par la rue Beckers, voirie de quartier qui relie le square Docteur Jean Joly au square de Léopoldville.

Au sud-ouest du site se trouve la rue de Haerne qui est une voirie locale. Cette voirie est à sens unique vers la rue Beckers.

Par ailleurs, le site est situé à proximité du boulevard Général Jacques, axe métropolitain majeur de la Région de Bruxelles-Capitale qui relie le rond-point de l'Etoile (Ixelles) à la chaussée de Wavre (Etterbeek). Il est également situé non loin de l'avenue de la Couronne, voirie principale qui relie le pont Gray au boulevard Général Jacques, ainsi que de la chaussée de Wavre, voirie interquartier reliant la place Jourdan à Auderghem.

#### **1.5. Localisation du site par rapport aux moyens de transports publics**

Planche B-7 : Réseau de transports en commun

Les lignes de transports en commun situées à proximité du site sont les suivantes :

- Trams STIB :
  - lignes 81 (Montgomery – Marius Renard) et 83 (Montgomery – Berchem Gare), arrêts La Chasse ou Eglise Saint-Antoine ;
  - lignes 23 (Heysel – Vanderkindere), 24 (Schaerbeek Gare – Vanderkindere) et 25 (Rogier – Boondael Gare), arrêt Deuxième Lanciers ;
- Bus STIB :
  - lignes 34 (Porte de Namur – Saint-Anne) et 36 (Schuman – Konkel), arrêt La Chasse ;
  - ligne 95 (Bourse – Wiener), arrêts Rodin et Gare d'Etterbeek ;
  - ligne Noctis NO9 (Herrmann Debroux – Bourse), arrêt Gare d'Etterbeek ;
  - ligne Noctis NO8 (Bourse – Wiener), arrêt Gare d'Etterbeek ;

- Bus De Lijn :
  - lignes 344 (Bruxelles – Hamme-Mille) et 345 (Bruxelles – Wavre), arrêt La Chasse ;
  - lignes 341 (Etterbeek – Wavre), 343 (Etterbeek – Maleizen), 348 (Etterbeek – La Hulpe) et 349 (Etterbeek – Ottenburg), arrêt Gare d'Etterbeek ;
- Bus TEC : ligne Conforto Louvain-la-Neuve, arrêt Gare d'Etterbeek ;
- Train : gare d'Etterbeek sur la ligne 161 (Bruxelles-Midi – Namur) de la SNCB.

Les caractéristiques du réseau de transport public sont décrites en détail dans le chapitre « Mobilité » de la présente étude.

### **1.6. Proximité des centres commerciaux et autres centres d'activités ouverts au public**

Le site du projet est situé à environ 300 mètres du noyau commercial de « La Chasse ». Ce quartier se situe au carrefour de l'avenue des Casernes, l'avenue Eudore Pirmez, l'avenue d'Auderghem, l'avenue de la Chasse et la chaussée de Wavre.

Il regroupe les types de services et commerces suivants :

- Alimentation générale et spécialisée
- Boire et manger
- Bijoutiers - horlogers – joailliers
- Libraires
- Opticiens
- Soins et beauté
- Sports et loisirs
- Téléphonie - informatique - bureautique
- Tout pour la maison
- Vêtements, textiles et accessoires
- Vie pratique et services
- Banques

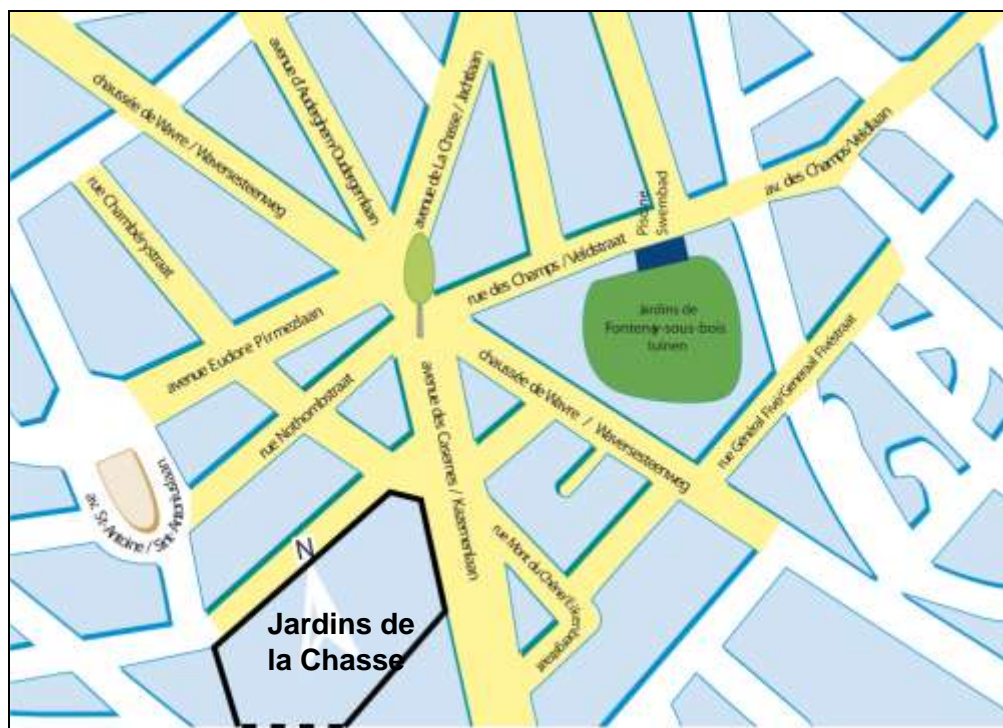


Figure 1 : Quartier de la Chasse (Atrium, 2008)

## 2. SITUATION EXISTANTE DE FAIT PRÉVALANT SUR LE SITE ET À SES ABORDS

---

### 2.1. *Situation de fait*

#### 2.1.1. Historique du quartier de « La Chasse »

Le quartier de « La Chasse » doit son nom à une époque où le carrefour était un endroit boisé situé dans le prolongement de la Forêt de Soignes et propice à la chasse. Ce quartier, principalement peuplé de lièvres et de cerfs, était en fait le terrain de chasse des souverains. Dès le 19<sup>e</sup> siècle, comme toute la Capitale, le paysage de ce quartier change radicalement avec l'apparition d'avenues pavées, telle que l'avenue de la Chasse, à la place des sentiers boueux.

La construction des casernes militaires et du boulevard Général Jacques, anciennement appelé boulevard militaire, ont incité le développement commercial de ce quartier. De nombreux cafés, salles de spectacles et commerces voient le jour et contribuent à l'essor commercial du quartier de « La Chasse ».

Actuellement, ce quartier est toujours un véritable pôle de concentration commerciale de la commune d'Etterbeek. Son rayonnement dépasse ainsi les limites communales. Notons cependant qu'il est mis en forte concurrence par le développement d'activités commerciales à Auderghem et dans les communes avoisinantes et qu'il est actuellement dans une période de déclin en raison de la paupérisation de la population et du vieillissement du bâti.

#### 2.1.2. Utilisation actuelle du site concerné par le projet

*Planche B-8 : Situation existante : implantation générale*

*Planches B-11 à B-14 : Situation existante – Reportage photographique du site*

Les parcelles concernées par le projet comprennent à l'heure actuelle les constructions suivantes, représentées à l'aide de couleurs différentes sur la planche B-8 :

- En bleu : les bureaux du CPAS situés dans un complexe datant des années 1930-1940 (construction en 1938) et qui commandait l'ensemble du dispositif hospitalier ;
- En orange et en bleu clair : les pavillons bas et la chapelle de l'ancien hôpital. Ces bâtiments, datant de 1911, sont aujourd'hui à l'abandon. Ils sont repris à l'inventaire du patrimoine monumental d'Etterbeek ;
- En jaune : le Centre d'Aide à l'Enfance asbl, situé dans un bâtiment construit dans les années '80 et rehaussé dans les années 90 ;
- En mauve : la Maison de repos et de soins la « Fondation Jourdan », située dans deux bâtiments datant des années 60 ;
- En vert : l'Institut Reine Fabiola, école secondaire professionnelle, situé dans l'ancien bloc opératoire de l'hôpital, construit dans les années 80 ;
- En rose : une ancienne morgue datant de 1911 occupée en partie par les bureaux des ouvriers de la déchetterie communale (installation à titre provisoire) ;



- En brun : des garages privés occupés par des riverains ;
- En rouge : une cuisine industrielle située dans les bâtiments de la maison de repos, desservant le home ainsi que des écoles de la commune d'Etterbeek.

Notons par ailleurs qu'une déchetterie communale est installée sur le site du projet entre l'ancienne morgue et la chapelle de l'hôpital. Cette installation est provisoire. Une cabine électrique haute tension ainsi qu'une cabine de gaz sont également présentes au nord-ouest du site (Sibelga).

Au total, le terrain a une superficie de **27 347 m<sup>2</sup>**. Les bâtiments existants ainsi que les environs du site sont illustrés à l'aide du reportage photographique réalisé par Archi 2000 en annexe B-3.

Nous détaillons ci-après le complexe hospitalier ainsi que l'intérêt patrimonial du bâti existant.

#### 2.1.2.1. Complexe hospitalier et ses abords<sup>1</sup>

##### **Pavillons bas et chapelle**

L'hôpital présent sur le site a été construit au début des années 1900 afin de remplacer l'hôpital provisoire dont le service était assuré à l'hospice Jourdan. L'ingénieur directeur des travaux de la commune, Jean Stillemans, dresse les plans de quatre pavillons, de la salle d'opération, des galeries d'accès et du mur de clôture. L'hôpital est ouvert le 5 octobre 1911.

Les bâtiments sont construits en style éclectique et se présentent sous la forme de longs volumes rectangulaires sous bâtière (toit à deux versants) de zinc. Les façades sont en briques d'un niveau et situées sur soubassement en pierre bleue.

La chapelle est quant à elle de style néo-roman et a été consacrée le 8 novembre 1911.

Les pavillons bas ainsi que la chapelle sont actuellement à l'abandon. Le bâtiment de la morgue est encore partiellement occupé par les ouvriers de la déchetterie communale provisoire (locaux sociaux). L'accès à celle-ci se fait via la rue Beckers.

Concernant les abords des pavillons, une partie du mur de clôture du complexe hospitalier subsiste encore au niveau de la rue Beckers. Il est longé par un alignement d'imposants tilleuls. D'autres tilleuls isolés occupent le dégagement central du complexe.

##### **Bureaux du CPAS**

Les installations de l'ancien hôpital sont complétées dans les années 1930-1940 par un long couloir couvert médian, reliant les différents bâtiments ainsi qu'une nouvelle aile érigée au square Docteur Jean Joly, occupée aujourd'hui par les bureaux du CPAS de la commune d'Etterbeek. L'accès au bâtiment se fait au niveau de l'avenue des Casernes.

##### **Institut Reine Fabiola**

Enfin, un « nouveau » bâtiment de l'institut médico-chirurgical d'Etterbeek (quartier opératoire et salle de réanimation) est construit perpendiculairement à la rue de Haerne. Un pavillon polygonal, destiné à l'accueil d'urgence, y est joint. Ces bâtiments sont actuellement occupés à titre précaire par l'Institut Reine Fabiola.

---

<sup>1</sup> Source : <http://www.irismonument.be>

L'accès à l'Institut ainsi qu'au Centre d'Aide à l'Enfance, qui occupe le bâtiment sud du complexe hospitalier, se fait via la rue de Haerne.

### **Centre d'Aide à l'Enfance**

Le Centre d'Aide à l'Enfance est entouré, au sud, par des emplacements de parking, au nord-ouest par une zone de jardins et à l'est par une voirie d'accès pour la cuisine industrielle située dans les bâtiments de la maison de repos voisine.

### **Maison de repos et de soins la « Fondation Jourdan »**

Notons également la présence au sud-est du site de la Maison de repos et de soins la « Fondation Jourdan », située dans deux bâtiments de l'ancien hospice datant du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le complexe possède deux bandes de parking de part et d'autre des bâtiments, ainsi qu'une zone de jardins située à l'intérieur de l'îlot.

#### **2.1.2.2. Intérêt patrimonial du bâti existant**

Les pavillons bas et la chapelle de l'hôpital sont repris à l'inventaire du patrimoine monumental d'Etterbeek. Ils constituent l'un des derniers exemples des typologies hospitalières pavillonnaires en région bruxelloise.

Par ailleurs, d'après l'avis de la Commission Royale des Monuments et des Sites du 11 août 2009 (annexe B-1), ces bâtiments présentent de grandes qualités architecturales et constructives. Elle propose par conséquent d'évaluer l'intérêt patrimonial et les potentialités de reconversion du bâti existant afin d'inscrire le projet dans une démarche de développement durable, conformément aux objectifs de la Région.

### **2.1.3. Gabarit et implantation des immeubles à démolir**

*Planche B-9 : Situation existante : façades*

*Planche B-10 : Situation existante : coupes*

L'ensemble des bâtiments du site totalise **22 392 m<sup>2</sup>** construits hors-sol. Une faible partie du site est également construite en sous-sol : 1633 m<sup>2</sup>, et est occupée par des caves et des locaux de dépôts (CPAS).

Les gabarits ainsi qu'une approximation des superficies de planchers des différents bâtiments sont présentés dans le tableau ci-après :

**Tableau 2 : Gabarits, superficies de plancher et affectations des bâtiments existants sur le site**

Bâtiments	Niveaux	Superficie de plancher (m <sup>2</sup> )	Affectation actuelle
Pavillons bas	R R+1	~3722	- A l'abandon  - Bâtiment sud : Centre d'Aide à l'Enfance
Salle centrale	R+1		A l'abandon
Chapelle	R	~230	A l'abandon
Morgue	R	~135	Partiellement à l'abandon
CPAS	R et R+3 (partie le long de l'av. des Casernes)	~3920	CPAS
Hospice	R+3 et R (liaison des 2 bâtiments)	~6840	- Maison de repos et de soins « Fondation Jourdan »  - Cuisine industrielle située dans le sous-sol du home (partie sud-ouest)
Quartier opératoire et salle de réa	R+3 et R	~1910	Institut Reine Fabiola

Les façades ainsi que les coupes représentant la situation existante du site sont illustrées sur les planches B-9 et B-10.

## 2.2. Relief général du site

Le site s'inscrit dans un environnement topographique non plane (planche B-9 et figure ci-dessous). La rue de Haerne et la rue Beckers présentent des pentes respectivement d'environ 6% et 2%. On observe une différence de niveau de :

- 4,5 m d'un bout à l'autre du site sur la rue de Haerne ;
- 5 m d'un bout à l'autre du site (square Jean Joly compris) sur la rue Beckers.

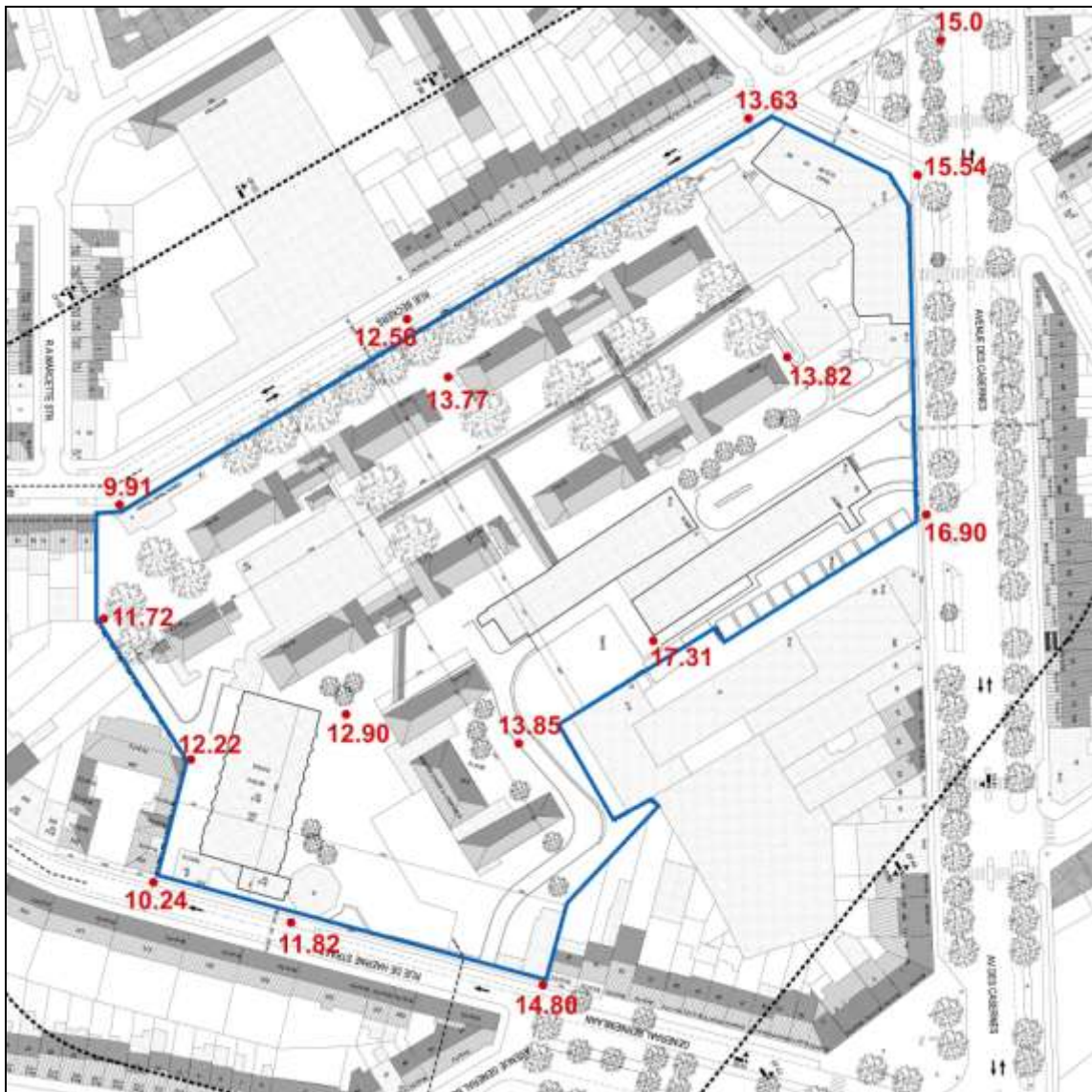


Figure 2 : Levés topographiques aux alentours du site

## 2.3. Historique des permis d'urbanisme et d'environnement et installations classées

Planche B-15 : Localisation des principales installations autorisées par les permis d'environnement

**Tableau 3 : Historique des autorisations et permis relatifs au site**

Type d'autorisation ou de permis	Référence	Date	Date d'expiration	Activité	Demandeur
Autorisation pour chaudières et machines à vapeur	193.081/9530	23/11/1939	/	Installer 2 chaudières à vapeur square Docteur Jean July 2	CAPE ***
Autorisation pour usines et fabriques	196952/9530	07/03/1941	07/03/1971 (autoclave : durée illimitée)	Installer une buanderie mécanique square Docteur Jean July 2	CAPE ***
Autorisation pour établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes	35.510/9530	20/03/1951	20/03/1971	Poursuivre l'exploitation de l'institut médico-chirurgical square Docteur Jean July 2	CAPE ***
Autorisation pour établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes	53718/9530	14/12/1956	20/03/1981 (chaudière : durée illimitée)	Modifications à un établissement autorisé square Docteur Jean July 2	CAPE ***
Autorisation pour radiations ionisantes	42895/9530	17/11/1966	/	Utiliser des appareils de radiologie, de radiographie et de radioscopie	CAPE ***
Autorisation pour établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes	45575/9530	17/03/1967	20/03/1971 (chaudière : durée illimitée)	Modifications à un établissement autorisé square Docteur Jean July 2	CAPE ***
Autorisation pour établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes	39396/9530/295	11/05/1973	11/05/2003	Poursuivre l'exploitation de la clinique, square Docteur Jean July 2	CAPE ***
Autorisation pour établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes	9531/9530/1031	12/08/1976	11/05/2003	Remplacer les 2 transformateurs statiques de 100 kVA par des 250 kVA	CAPE ***
Permis d'urbanisme	2931	07/07/1977	/	Extension du CPAS	CPAS
Permis d'urbanisme	3056	09/11/1978	/	Construire un quartier opératoire	IMC*
Permis d'urbanisme	3024	19/06/80	/	Construction d'un quartier opératoire avec salle de réanimation de 8 lits	CPAS

Autorisation pour radiations ionisantes	12/32778/ 44825	03/07/1980	/	Stocker et mettre en œuvre des appareils de radiologie	CPAS
Permis d'urbanisme	3599	18/04/1985	/	Peinture du mur de l'Hôpital	Commune d'Etterbeek
Permis d'urbanisme	3943	27/08/1987	/	Remplacer porte d'entrée	IMC
Permis d'abattage d'arbres	4564	23/04/1991	/	Abattre de 3 arbres	CPAS
Certificat d'urbanisme	4741	26/03/1992	26/03/1994	Rehausser 2 pavillons existants et construire un bâtiment de liaison	Centre d'Aide à l'Enfance
Permis d'urbanisme	4831	21/05/1992	/	Démolition de 3 pavillons, rehausser 2 pavillons existant et construire un bâtiment de liaison	Centre d'Aide à l'Enfance
Certificat d'urbanisme	4927	24/03/1993	24/03/1995	Aménager des bureaux et/ou logements dans l'ancien bloc opératoire	Commune d'Etterbeek
Permis d'environnement de classe 1B	95/0069	12/02/1996	12/02/2006	Centre hospitalier	Association hospitalière Etterbeek-Ixelles
Permis d'urbanisme	5412	15/07/1996	/	Implantation d'une station relais pour GSM	Mobistar
Permis d'urbanisme	5529	23/01/1997	/	Percer le mur d'enceinte et placer une enseigne lumineuse	Association hospitalière Etterbeek-Ixelles
Permis d'urbanisme	5743	26/11/1998	/	Rehausser le pavillon B du CAE**	CAE
Permis d'environnement de classe 2		09/03/2000		Installer une piscine dans le CAE	CAE
Permis d'urbanisme	5991	30/03/2000	/	Construire une piscine couverte à la place d'un pavillon existant	CAE
Déclaration préalable d'environnement (classe 3)	302-314	07/03/2002	/	Exploiter une chaufferie Institut Reine Fabiola	Institut Reine Fabiola
Permis d'urbanisme	6837	27/05/2004	/	Installer une station de radio-télécommunication	Mobistar
Permis d'abattage d'arbres	6957	20/08/2004	/	Abattre 2 arbres rue de Haerne	Commune d'Etterbeek
Permis d'urbanisme	7380	19/01/2007	19/01/2008	Utilisation d'un terrain existant comme parc à conteneurs provisoire	Commune d'Etterbeek

Permis d'urbanisme	7427	01/01/2006	/	Agrandir le pavillon B du CAE	CAE
Permis d'environnement de classe 1B – installation temporaire	266840	12/05/2006	12/08/2006	Exploiter un parc à conteneurs provisoire, lié à la déchetterie mobile d'Etterbeek	Commune d'Etterbeek
Permis d'environnement de classe 1B – installation temporaire	206-0661	22/06/2006	22/09/2006	Chantier d'enlèvement d'amiante (<3mois) pour la Fondation Jourdan	Tecni Asbest s.a.
Déclaration préalable d'environnement (classe 3)	306-0612	06/07/2006	/	Exploiter un transformateur statique de 630 kVA	Sibelga
Permis d'environnement de classe 1B – installation temporaire	275512	30/10/2006	30/10/2007	Exploiter un parc à conteneurs provisoire, destiné aux déchets communaux et à ceux de la déchetterie mobile d'Etterbeek	Commune d'Etterbeek

\*IMC : Institut médico-chirurgical ; \*\*CAE : Centre d'Aide à l'Enfance ; \*\*\* CAPE : Commission d'Assistance Publique d'Etterbeek.

De nombreuses installations sont présentes sur le site. Les installations autorisées par les permis sont reprises à l'annexe B-2 et les principales sont localisées sur la planche B-15.